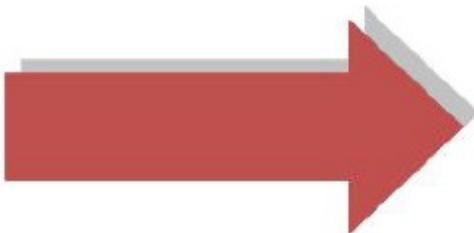




## ***Djibouti : L'opposition vote en faveur de la majorité !***

***Par Dimitri VERDONCK et Maître Zakaria ABDILLAHI***

*Dimitri Verdonck est né en 1973. Licencié en philosophie, il a également étudié le droit et les sciences économiques avant de suivre une formation pour dirigeants d'associations et d'entreprises d'économie sociale. Spécialisé en politique extérieure de l'Union européenne et en coopération au développement, il alterne depuis plus de dix ans les activités de conseil auprès de personnalités politiques de premier plan actives en matière de coopération au développement et de relations extérieures, et l'engagement associatif auprès de structures actives dans le champ de la solidarité, de la coopération et de l'immigration notamment. Dimitri Verdonck s'intéresse à tout ce qui peut contribuer à améliorer les conditions d'existence du plus grand nombre d'entre nous, ici et maintenant. Dimitri Verdonck est l'auteur de nombreuses études et publications*



# **Analyse**

**Mars 2015**

**Depuis sa création, l'Association Cultures & Progrès (ACP asbl) s'intéresse de près à la situation politique et sociale en République de Djibouti dont un nombre grandissant de ressortissants trouvent refuge en Belgique. Après la publication d'un ouvrage collectif sur la situation des droits humains à Djibouti à la veille des élections présidentielles de 2011, ACP a mené de nombreuses initiatives et publié plusieurs analyses sur Djibouti. L'Association Cultures & Progrès mène également des projets concrets avec la diaspora djiboutienne d'Europe et de Belgique en particulier.**

Avocat et président de la Ligue djiboutienne des droits de l'Homme reconnue par la FIDH, Maître Zakaria Abdillahi est aujourd'hui un député élu de l'USN, la coalition des opposants djiboutiens. Depuis la signature très controversée d'un accord-cadre tombé du ciel, Zakaria Abdillahi siège à l'Assemblée nationale dans les rangs de l'USN et est l'un des membres de la Commission paritaire chargée d'appliquer les engagements pris par le régime fin 2014. Plus de trois mois après la signature de cet accord-cadre sans garantie, le régime n'a respecté aucun de ses engagements. La population crie à la trahison et l'USN s'enlise. Entre les explications bancales des uns et le silence assourdissant des autres, le régime se vante d'avoir mis l'opposition à terre à peu de frais.

Dans un entretien radiophonique accordé à Nidal Mahmoud (Nabad Nantes) ce samedi 21 mars 2015, Maître Zakaria Abdillahi jette un énorme pavé dans la marre. Pour ACP il revient sur cet entretien et évoque le soutien apporté à l'UMP par ...ses collègues de l'USN ! Il dresse également un portrait sans concession de la coalition USN, deux ans après la victoire du peuple aux élections législatives de Djibouti. Très clairement, il appelle le peuple djiboutien à demander des comptes à ceux qui ont trahi leur confiance : Ismaël Guedi Hared, le « docteur » Abatté et tous les députés qui ont rejoint le camp de l'UMP pour des questions tribales et d'opportunisme personnel. Depuis près de dix ans, Maître Zakaria Abdillahi est le seul avocat qui ose défendre (par ailleurs gratuitement) les jeunes, les militants et les leaders de l'opposition pourchassés, arrêtés, emprisonnés et pour certains torturés par la dictature. Certains de ceux qu'il a défendu contre vents et marées se retournent aujourd'hui contre lui, à commencer par Ismaël Guedi Hared.

Il faut savoir que tout ce que le « docteur » Abatté a écrit à propos du dernier vote à l'Assemblée nationale est complètement faux et inacceptable. Tout le monde savait que j'étais candidat et cela a d'ailleurs été publié sur la page officielle de l'USN. Il n'y a donc pas eu de réunion avec tous les membres de l'USN me demandant de ne pas me présenter. Je n'ai jamais été invité par les membres de l'USN pour que je retire ma candidature. Ce qu'il faut savoir c'est que les 6 députés, dont ce « docteur » Abatté, ont organisé une réunion privée, une réunion en cachette ! Le Haut Conseil de l'USN n'a jamais été informé de la décision prise de voter pour l'UMP ! Il n'y avait d'ailleurs aucune raison de retirer cette candidature dans la mesure où moi je m'inscris dans l'opposition, j'ai été élu sur les listes de l'opposition en ma qualité de représentant de la société civile ! Ces gens disent des mensonges éhontés, ce « docteur » Abatté a menti comme il a menti au peuple djiboutien ! Ces 6 députés ont pris leur décision en dehors de l'USN, ils n'ont jamais consulté l'USN ! Ils ont trahi, je dis bien trahis, la confiance des

électeurs djiboutiens qui nous ont mandaté pour s'inscrire dans l'opposition. Ce faisant, ils ont agi en violation de l'article 35 de la Charte de l'USN qui interdit toute alliance avec le pouvoir qu'elle combat ! Il faut qu'ils expliquent au peuple de Djibouti pourquoi ils ont voté pour l'UMP !! Ce « docteur » a tenté d'expliquer l'inexplicable. J'ajoute qu'à sa manière, ce « docteur » qui qualifie ma candidature de folklorique et pour l'Histoire, est en train de dire que Zakaria, Somali Issak, est folklorique en raison de son appartenance tribale. C'est absolument inacceptable car c'est purement ethnico-tribal ! Et le matin du vote, ce « docteur » Abatté est arrivé avec les députés qui m'ont dit nous on va voter pour l'UMP parce qu'on a négocié des choses avec l'UMP !! Et ils n'ont pas dit ce qu'ils ont négocié. Ils ont clairement dit devant témoins qu'il avaient négocié pour obtenir je ne sais quel siège et je ne sais quoi. Il leur appartient d'expliquer au peuple djiboutien ce qu'ils ont négocié. Voilà la réalité ! Cette réalité est purement tribale et je trouve que c'est pathétique.

Le problème c'est que l'USN n'appartient pas à ces gens. Ils ont trahi l'USN et ils ont trahi le peuple. Donc il appartient peut-être aujourd'hui à la base qui est à l'origine de la création de l'USN, de prendre les décisions qu'il faut et qu'aujourd'hui ces messieurs soient sanctionnés parce qu'ils ont donné droit au parti du régime que nous combattons. Pour ce qui me concerne, je ne fais pas partie du Haut Conseil de l'USN et je suis en dehors de tout ça. La responsabilité ne peut pas être aussi collective que cela. Le problème c'est que le MRD représenté par Daher Ahmed Farah au sein de l'USN a été mis en minorité et ils ont voté pour un accord avec lequel moi, je n'étais pas d'accord. Aujourd'hui, ce sont des hommes qui trahissent l'USN mais le peuple est toujours là ! Aujourd'hui cet accord entre le régime et l'opposition n'existe pas. Pendant des mois et des mois, c'est la dictature qui a mené la danse, l'USN n'a pas été respectée. C'est un homme, un seul homme [Ismaël Guedi Hared] qui a négocié avec le régime et on ne savait pas ce qui se disait entre ces deux hommes [Ismaël Guedi Hared et Ismaël Omar Guelleh].

La diaspora savait qu'il n'y avait qu'un seul homme qui négociait avec le président et que cet homme [Ismaël Guedi Hared] est revenu en disant qu'il fallait négocier un pré-accord. Pour ce qui me concerne, je n'ai jamais été d'accord avec ça. Et le jour où ils se sont rendus pour l'extrême onction du 30 décembre 2014, je n'étais pas d'accord, je l'ai dit et je l'ai écrit ! Et aujourd'hui c'est un échec total, c'est un échec cuisant ! Puisqu'ils ont voté pour le régime que l'on combattait ! Voilà la vérité. Aujourd'hui il faut re-mobiliser le peuple et dire qui a trahi la voix du peuple. Le problème c'est qu'il y a une collusion : 6 députés ont choisi d'être dans le camp adverse, c'est ça la réalité aujourd'hui !! Il faut réagir par rapport à ça. C'est fini 1977, c'est terminé, il faut en finir avec ça ! 50/50 ça ne marche pas. Ces hommes qui veulent négocier 50/50 ce sont des hommes du passé. Et ces gens là il faut qu'ils arrêtent. Ils sont à côté de la politique. Ce qu'il faut retenir, c'est que ces gens là ont démissionné pour se ranger du côté du pouvoir. Ils étaient où lorsque matin, soir et après-midi j'étais entre les garde-à-vue, les commissariats et la prison de Gabode ? Personne n'est venu nous aider, il faut savoir ça. Ce Abatté il était où ? Moi qui suis le seul à me déplacer au tribunal, j'ai été interdit partout, j'ai été humilié partout pour les défendre, y compris Ismaël Guedi Hared que je défendais depuis 2006 !

Il n'avait aucun avocat avant mon arrivée au barreau de Djibouti ! Ce monsieur dont j'ai été l'avocat parce que tous les autres avocats du barreau djiboutien refusaient de le défendre, ce monsieur, pour des raisons tribales, a voté contre moi ! Voilà la réalité. C'est cela qu'il faut retenir. Voilà à qui ressemblent ces hommes que j'ai défendu et qui ont été de l'autre côté, c'est pathétique.

Je ne connais pas l'avenir de l'USN et il faut maintenant que le peuple de Djibouti demande des comptes à ces Messieurs-là qui ont trahi leur confiance. Chacun devra répondre individuellement. Moi je ne sais pas ce qu'ils ont négocié dans les salons feutrés, moi j'étais sur le terrain, c'est ça la différence. J'ai été partout en Europe et à Djibouti. Et voilà ma récompense, un vote tribal.